



GRUPE DE RECHERCHE  
ET D'INFORMATION  
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain  
B – 1030 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 241 84 20  
Fax : +32 (0)2 245 19 33  
Courriel : [admi@grip.org](mailto:admi@grip.org)  
Internet : [www.grip.org](http://www.grip.org)  
Twitter : [@grip\\_org](https://twitter.com/grip_org)  
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 29 mars 2016

POITEVIN Cédric. *Transferts d'armes en Afrique subsaharienne : Au-delà des idées reçues*, Note d'Analyse du GRIP, 29 mars 2016, Bruxelles.

<http://www.grip.org/fr/node/1970>



# NOTE D'ANALYSE

## Transferts d'armes en Afrique subsaharienne : Au-delà des idées reçues

Par **Cédric Poitevin**

29 mars 2016

### Résumé

S'il est vrai que les États d'Afrique subsaharienne sont avant tout des importateurs d'armements et que ces importations restent marginales à l'échelle mondiale, celles-ci semblent, depuis quelques années, en hausse et couvrent une palette d'armements conventionnels beaucoup plus large que les seules ALPC. De plus, ces États ne procèdent pas qu'à des importations : nombre d'entre eux agissent comme hub dans des transactions internationales, revendent des surplus de leurs stocks à des pays tiers ou cherchent à exporter le produit de leur industrie locale. Ainsi, ceux-ci se trouvent beaucoup plus « concernés » par le TCA que l'idée reçue décrite plus haut voudrait le faire croire ; malgré cela, les systèmes nationaux de contrôle des transferts restent souvent limités et en inadéquation avec les réalités actuelles du commerce des armes.

### Abstract

#### Arms transfers in Sub-Saharan Africa: Beyond ideas

While it is true that sub-Saharan African States are primarily importers of arms and that these imports are marginal globally, they seem to have trended upward in recent years, and cover an increasingly wider array of conventional arms. Moreover, these States do not only proceed to arms imports: many of them act as a hub in international transactions, sell equipment from their stockpiles in surplus to third countries or seek to export the product of their local industry. Therefore, they are much more "concerned" by the ATT than the myth described above would have us believe; despite this, the national transfer control systems are often limited and inadequate with the current realities of the arms trade.

## Introduction

En matière de commerce des armes, une idée reçue assez répandue veut que les États d’Afrique subsaharienne soient uniquement des importateurs<sup>1</sup>. Ces importations seraient dans leur ensemble insignifiantes en comparaison des autres régions du monde et, faute de moyens, elles concerneraient presque exclusivement des armes légères et de petit calibre (ALPC) ainsi que leurs munitions. Corolaire de cela, les États de la région, acteurs mineurs du commerce international d’armements, subiraient ce commerce et ses potentielles conséquences néfastes, plus qu’ils n’y participeraient activement. Dès lors, ceux-ci auraient tout à gagner à l’existence de normes internationales communes visant à réguler strictement le commerce des armes, normes qu’il reviendrait surtout aux pays exportateurs à appliquer et mettre en œuvre. Cette vision des choses a souvent été avancée par des représentants gouvernementaux ou non, africains ou non, pour expliquer la position volontariste et relativement progressiste des États d’Afrique subsaharienne



Un Su-30MK2 de la « Force de défense du peuple ougandais ».  
Source : Wikimedia Commons

durant les négociations pour l’adoption du Traité international sur le commerce des armes (TCA). Ces gouvernements ont en effet joué un rôle notable afin que le traité dispose d’un champ d’application le plus large possible, intègre des éléments spécifiques liés aux conséquences néfastes du commerce international des armes ou encore contienne des dispositions claires relatives à la transparence<sup>2</sup>.

Cette Note d’analyse entend démonter cette idée reçue ou, en tout cas, la nuancer. Bien qu’elle repose sur de nombreux éléments avérés<sup>3</sup>, celle-ci en présente une vision simplifiée, voire simpliste, qui, d’une part, entretient l’idée que le monde serait divisé

---

1. Dans le cadre de cette Note d’analyse, l’expression “Afrique subsaharienne” recouvre l’ensemble des pays du continent africain moins l’Algérie, l’Égypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie.

2. Pour plus d’informations, voir la [page](#) dédiée au Traité sur le commerce des armes sur le site du GRIP.

3. Cette présentation des choses repose vraisemblablement en grande partie sur la situation dramatique qui a prévalu dans les années qui ont suivi la disparation de l’Union soviétique. Durant les années 1990 et le début de la décennie suivante, de nombreux pays du sous-continent ont sombré dans la violence et les conflits locaux ou régionaux ont été favorisés et alimentés par des transferts d’armes irresponsables, voire illicites : les armes en question étaient avant tout des ALPC et des munitions et provenaient principalement des stocks gouvernementaux des pays de l’ancien bloc de l’Est.

entre les « exportateurs » (qui sont les réels acteurs du commerce des armes) et les « importateurs » (qui sont en quelque sorte les *have not*, ceux qui subissent ce commerce) et qui, d'autre part, tend à minimiser le rôle actuel de l'Afrique subsaharienne dans ces dynamiques. Sur la base des informations disponibles publiquement, il est possible aujourd'hui de présenter un tableau plus fourni et plus subtil de la situation.

Dans un premier temps, la Note présente les grandes tendances en matière d'importations d'armes des pays d'Afrique subsaharienne lors de ces dernières années en mettant en évidence les importateurs les plus dynamiques, quels ont été les principaux fournisseurs du sous-continent et quels types d'armements autres que les ALPC ont été l'objet de transactions. La seconde partie donne des informations sur les pratiques actuelles en matière de transit, d'exportation ou de réexportation de la part des pays du sous-continent et fournit ainsi des éléments permettant de nuancer l'idée que ceux-ci ne procèdent uniquement qu'à des importations. Enfin, la troisième partie de la Note fait le point sur les pratiques actuelles en matière de contrôle des transferts au niveau national et soulève notamment la question de la transparence, qui reste peu ancrée dans les pratiques de ces États malgré le soutien affiché de longue date au Traité international sur le commerce des armes.

## 1. Des importations en hausse significative

En décembre 2013, il était fait écho de l'intérêt de l'Angola pour l'achat du porte-avion *Principe de Asturia* déclassé quelques mois auparavant par la marine espagnole<sup>4</sup>. La nouvelle fut accueillie avec perplexité par les commentateurs<sup>5</sup>. Comment un pays disposant d'une force navale d'à peine 1.000 marins comptait opérer un bateau de près de 200 mètres de long et nécessitant plus de 830 personnes à bord et dont les coûts d'opération s'élevaient à 100 millions USD ? Stratégiquement, cette acquisition ne semblait répondre à aucun besoin particulier du pays si ce n'est celui de poursuivre un réarmement initié plusieurs années auparavant et de prouver que le pays avait les reins assez solides pour effectuer un tel achat.

En janvier 2015, s'écrasait dans la province de Borno au Nigéria un drone de combat armé de missiles<sup>6</sup>. Cette nouvelle prit la presse spécialisée par surprise. En effet, ce drone utilisée par l'armée nigériane dans le conflit contre Boko Haram était vraisemblablement un CH-3 de fabrication chinoise. Bien qu'aucun des deux pays ne confirma l'information, il était clair que la Chine avait pour la première fois exporté ses drones armés et que son premier client était un pays africain. Pour Abuja, cette acquisition était une solution concrète à ses difficultés pour acquérir des capacités aériennes de contre-insurrection (qui lui avaient été refusées précédemment par d'autres exportateurs). Symboliquement, elle faisait aussi entrer le pays dans le cercle fermé des détenteurs de ce genre d'aéronefs

---

4. [Angola Gets An Aircraft Carrier \(Maybe\)](#), *Laststandonzombieisland Blog*, 6 décembre 2013.

5. David Axe, [Why Does One of the World's Smallest Navies Want One of the World's Biggest Warships?](#), *War is Boring Blog*, 3 décembre 2013.

6. Jeffrey Lin and P.W. Singer, [Did An Armed Chinese-Made Drone Just Crash in Nigeria?](#), *Popular Science*, 28 janvier 2015.

sans pilote alors que les autres drones utilisés en Afrique le sont souvent par des pays partenaires<sup>7</sup>.

Que l'Angola envisage d'acquérir un porte-avion alors que seuls neuf pays dans le monde (tous dotés de ressources financières et militaires sans commune mesure avec le pays africain) en détiennent au moins un dans leur flotte ou que le Nigeria devienne le deuxième pays dont il est avéré qu'il ait acheté à l'étranger des drones armés (après le Royaume-Uni auprès de son allié américain), ces deux événements ont un point commun. Ils révèlent certaines des mutations du commerce international d'armes pour les États d'Afrique subsaharienne, et singulièrement des acquisitions que ceux-ci effectuent (ou entendent effectuer).

### 1.1. Quelles sont les tendances générales ?

De manière générale, selon les données compilées par le *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI), sur les cinq dernières années (2011-2015), le volume des importations d'armements conventionnels majeurs du continent africain dans son ensemble a représenté 10,4% du total mondial (soit une hausse de 17,9% par rapport à la période précédente 2006-2010)<sup>8</sup>. Ces chiffres donnent cependant une vue biaisée du poids du continent sur la scène mondiale : ils doivent en effet beaucoup aux achats importants réalisés par les pays d'Afrique du Nord, qui sont responsables de plus de deux tiers des importations pour l'ensemble du continent (68,8%). Si l'on retranche ces cinq États (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie), la part de l'Afrique subsaharienne descend à seulement 3,2% du total mondial en 2011-2015 (soit une légère stagnation par rapport aux 3,8% des cinq années précédentes). À lire ces chiffres, l'Afrique subsaharienne continuerait d'être une place mineure du commerce international d'armements et cette marginalisation tendrait à perdurer.

Toutefois, si l'on met de côté l'Afrique du Sud (voir plus bas), il apparaît que, loin de stagner, les importations des autres pays d'Afrique subsaharienne ont connu une nette hausse lors des cinq dernières années : elles équivalent maintenant à environ 2,9% du total mondial (4 216 millions TIV), soit une hausse de 75% par rapport à la période

---

7. C'est par exemple le cas des drones armés opérés dans le cadre de la lutte contre des groupements terroristes par la France au Sahel et par les États-Unis depuis le Cameroun.

8. Les données présentées dans cette section proviennent toutes sauf mention contraire de la [base de données des transferts d'armes du SIPRI](#). Les statistiques utilisées dans cette base de données, bien que d'une très grande rigueur, doivent être utilisées avec prudence en raison de la méthodologie utilisée : les chiffres publiés sont des indicateurs de tendance (Trend Indicator Value, TIV) établis selon une grille de prix propre au SIPRI. Le TIV est basé sur une estimation du coût de production unitaire d'un ensemble de types d'armes de référence. Lorsque le prix d'un armement n'est pas connu, il est estimé par comparaison avec les caractéristiques et l'année de production d'un armement comparable. Un armement d'occasion qui a déjà servi dans des forces armées est estimé à 40% du prix d'un armement neuf. Un armement qui a fait l'objet d'une révision ou mise à niveau majeure reçoit une valeur correspondant à 66% de celle d'un équipement neuf. Le TIV ne représente donc pas une valeur financière réelle des ventes d'armes, mais a pour objectif d'établir une unité commune pour la mesure de l'évolution dans le temps des taux d'armements entre les pays et les régions. Le TIV ne peut donc en aucune manière être comparé avec, par exemple, le produit intérieur brut ou les chiffres des exportations contenus dans un rapport gouvernemental.

précédente (où elles représentaient 1,9% du total mondial). Cette tendance haussière est d'autant plus remarquable que, sur la même période, le volume mondial des transferts d'armements a quant à lui augmenté de 14%<sup>9</sup>. Il est difficile d'évaluer si cette hausse est le début d'une tendance durable ou seulement due à la conjonction de plusieurs transactions significatives durant la période concernée. En effet, le faible volume des transferts vers le sous-continent a pour conséquence qu'un seul transfert, qu'une seule transaction opérée par un des pays de la région, peut avoir un impact significatif sur le total sous-régional. Il n'empêche, il apparaît donc clairement que, bien que l'Afrique subsaharienne représente encore et toujours une part marginale du commerce mondial, les chiffres de la sous-région les plus récents sont en nette hausse et il en va de même pour la plupart des pays qui la composent (voir plus bas).

Il est indispensable de souligner que les chiffres présentés ici ne concernent que les armements conventionnels majeurs tels que définis par le SIPRI, à savoir, les dix catégories suivantes : aéronefs, systèmes de défense anti-aérienne et sous-marine, véhicules blindés, artillerie, systèmes radar, missiles, navires, moteurs, satellites et autres. D'autres types d'équipements et de services (par exemple, les transferts de technologies ou de services, les véhicules de transport ainsi que les armes légères et de petit calibre, les pièces d'artilleries d'un calibre inférieur à 100mm et les munitions) sont exclus des statistiques du SIPRI. Une des raisons de cette omission est notamment le déficit de transparence encore plus grand en ce qui concerne ces équipements (notamment, les ALPC et leurs munitions). Faute de données officielles communiquées par de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ainsi que leurs fournisseurs (voir section III), il est impossible de pouvoir évaluer la prévalence des ALPC et des munitions dans les importations des pays de la sous-région. Les chiffres du SIPRI présentés dans cette section-ci, bien qu'ils ne concernent que les « armements conventionnels majeurs », permettent néanmoins de dresser une estimation générale de la situation et des tendances du commerce international des armes en Afrique subsaharienne ; ils mettent également en évidence l'existence de transactions nombreuses et régulières pour certains types d'armements parfois moins connus et discutés.

## **1.2. Qui sont les principaux importateurs d'Afrique subsaharienne ?**

Pour la période 2011-2015, 40 des 49 États d'Afrique subsaharienne ont procédé à des importations d'armements conventionnels majeurs ; cependant, les acquisitions réalisées par les dix premiers d'entre eux équivalent à près des neuf dixièmes du total sous-continentale (soit 87,7%). Preuve de la tendance générale à la hausse, à l'exception de l'Afrique du Sud et du Tchad, l'ensemble des pays du top 10 a connu une hausse plus ou moins accentuée des acquisitions, un grand nombre d'entre eux doublant au minimum la valeur financière de leurs importations par rapport à la période précédente. Deux pays

---

9. Aude Fleurant, Sam Perlo-Freeman, Pieter D. Wezeman and Siemon T. Wezeman, [Trends in International Arms Transfers, 2015](#), SIPRI Fact Sheet, février 2016, p.1.

qui étaient dans le top 10 lors de la période précédente en sont sortis malgré une hausse de leurs importations : l'Angola (+ 8%) et le Soudan du Sud (+ 31,4%).

*Tableau I : Les dix principaux importateurs d'Afrique subsaharienne en 2011-2015*

		Millions TIV	Part des importations de la sous-région (en %)	Différence par rapport à 2006-2010 (en %)
1.	Ouganda	713	14,7	+918
2.	Soudan	576	11,8	+15,6
3.	Nigeria	517	10,6	+53,4
4.	Éthiopie	452	9,3	+737
5.	Afrique du Sud	396	8,1	-83,3
6.	Tanzanie	331	6,8	+77,1
7.	Guinée équatoriale	241	5,0	+88,2
8.	Ghana	205	4,2	+606
9.	Cameroun	147	3,0	+11,2
10.	Tchad	121	2,5	-36,0

L'Ouganda, pays qui s'était montré très peu actif sur le marché lors des cinq années précédentes, détient la première place principalement en raison de la livraison en 2011-2012 de six avions Su-30MK en provenance de Russie pour une somme estimée alors à 740 millions USD<sup>10</sup>. Le Soudan maintient sa deuxième place tout en augmentant sensiblement la valeur financière de ses importations en restant fidèle à ses fournisseurs traditionnels que sont, dans l'ordre d'importance, la Chine, la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie (principalement, pour des chars d'assaut, du matériel de défense antiaérienne, des lance-roquettes multiples et des avions et des hélicoptères)<sup>11</sup>. Le Nigeria voit ses acquisitions augmenter significativement dans le cadre de la lutte contre Boko Haram et du renforcement de ses capacités maritimes, principalement en provenance de Russie, des États-Unis et de Chine (principalement, des systèmes aériens et maritimes)<sup>12</sup>. La hausse des importations éthiopiennes s'explique avant tout par l'acquisition de 200 chars d'assaut ukrainiens dans le cadre d'un contrat de 100 millions USD signé en 2011<sup>13</sup>. Enfin, autre point notable, la chute des importations de l'Afrique du Sud, qui était durant la décennie précédente de loin le premier importateur du sous-continent, s'explique par la fin du cycle d'acquisitions menés depuis 1998 et qui a vu, dans le cadre d'un contrat

10. [Uganda receives final Su-30s from Russia](#), *DefenceWeb*, 7 juin 2012.

11. Base de données du SIPRI.

12. *Idem*.

13. Base de données du SIPRI et [Ukraine has started the delivery of T-72 main battle tanks to Ethiopian army](#), *Army Recognition*, 29 novembre 2013.

entaché de forts soupçons de corruption, le pays acheter du matériel militaire pour une somme équivalente à 4,8 milliards USD auprès de plusieurs pays européens (contrat souvent appelé « Arms Deal » en Afrique du Sud en raison de son ampleur et des débats vifs qu'il a suscités)<sup>14</sup>. En 2006-2010, les importations sud-africaines avaient une valeur aussi importante que celle de l'ensemble des autres pays d'Afrique subsaharienne (soit 49,7% du total du sous-continent).

De manière surprenante, les États du Sahel et environnants (et significativement, parmi ceux-ci, les pays francophones), qui sont depuis quelques années impliqués dans des conflits armés et/ou durement touchés par les activités de groupes terroristes, restent à la traîne par rapport aux pays de la façade est du continent. Leurs importations n'ont pas augmenté de façon spectaculaire pour répondre aux défis auxquels ils font face maintenant. Le plus dépensier d'entre eux a été le Cameroun dont les importations ont augmenté principalement du fait des livraisons depuis la Chine de matériel terrestre, maritime et aérien : notamment, douze chasseurs de chars WMA-301, quatre hélicoptères Z-9 et deux bateaux patrouilleurs. À titre d'exemple, les importations du Mali, dans la tourmente du terrorisme et de la guerre civile depuis 2012, n'équivalent qu'à 0,3% du total d'Afrique subsaharienne et concernent six avions d'attaque au sol brésiliens Embraer 314 Super Tucano (commandés en 2015) ainsi que dix-neuf véhicules de transport de troupes ukrainiens de modèle BTR-60PB et BTR-70 (livrés en 2012).

Les exemples cités plus haut illustrent malgré tout une certaine diversité dans les acquisitions des pays d'Afrique subsaharienne qui couvrent une large palette de matériel aérien, maritime et terrestre. Spécifiquement, la période récente confirme l'appétit montré précédemment par ces pays pour le matériel aérien (notamment, les avions de combat, les hélicoptères et les avions de transport)<sup>15</sup>, phénomène qui s'explique aisément en tenant compte de l'étendue de ces pays et la localisation reculée de nombreuses zones frontalières et/ou sensibles.

### 1.3. Qui sont les principaux fournisseurs du sous-continent ?

Lors de la période 2011-2015, 33 pays ont exporté des armements conventionnels majeurs vers l'Afrique subsaharienne ; cependant, les transferts réalisés par les dix premiers d'entre eux englobent la quasi-totalité de la valeur financière globale des exportations vers le sous-continent (soit 98,2%). Le trio de tête des fournisseurs du sous-continent (Russie, Chine et Ukraine) reste le même que lors des deux périodes de référence précédentes (2001-2005 et 2006-2010)<sup>16</sup> bien que l'ordre ait changé. Tous trois

---

14. Voir notamment Andrew Feinstein, *The Shadow World: Inside the Global Arms Trade*, Farrar, Straus and Giroux, 2011.

15. Pieter D. Wezeman, Siemon T. Wezeman et Lucie BERAUD-SUDREAU, [Arms Flows to Sub-Saharan Africa](#), SIPRI Policy Paper n°30, décembre 2011, p.6.

16. En 2001-2005, les trois premiers fournisseurs des pays d'Afrique subsaharienne étaient dans l'ordre la Russie, la Chine et l'Ukraine tandis qu'en 2006-2010, il s'agissait de la Chine, de l'Ukraine et de la Russie. Voir notamment Pieter D. Wezeman, Siemon T. Wezeman et Lucie BERAUD-SUDREAU, [Arms Flows to Sub-Saharan Africa](#), SIPRI Policy Paper n°30, décembre 2011, p.10.

connaissent une hausse très importante de leurs livraisons ; c'est surtout le cas de la Russie qui avait connu un creux de ses exportations vers la région en 2006-2010 et qui retrouve des niveaux relativement comparables à la période 2001-2005. Ces trois pays équivalent ensemble à plus de deux tiers des exportations vers l'Afrique subsaharienne (soit 67,3%) et connaissent une hausse de 98,7% de leurs fournitures d'armements. De manière générale, sept des pays du top 10 connaissent une hausse nette de leurs exportations ; c'est notamment le cas de Washington et de Paris qui, ces dernières années, ont considérablement augmenté leurs fournitures de matériels (souvent dans le cadre de programmes d'assistance dans le cas des États-Unis) ainsi que le nombre de pays clients dans la région. La présence de la Suède dans ce classement s'explique par la livraison de 17 avions de chasse Gripen JAS-39C dans le cadre de l'« Arms Deal » sud-africain (voir plus haut) et il est vraisemblable que ce pays ne sera plus un fournisseur majeur de la sous-région dans les années à venir<sup>17</sup>.

*Tableau II : Les principaux fournisseurs des pays d'Afrique subsaharienne*

		Millions TIV	Part des exportations vers la sous-région (en %)	Différence par rapport à 2006-2010 (en %)
1.	Russie	1243	26,9	+311
2.	Chine	1041	22,5	+79,4
3.	Ukraine	827	17,9	+21,0
4.	Suède	289	6,3	-26,8
5.	États-Unis	216	4,7	+58,8
6.	France	146	3,2	+89,6
7.	Afrique du Sud	118	2,6	-12,5
8.	Israël	109	2,4	+289
9.	Espagne	80	1,7	+150
10.	Belarus	74	1,6	-10,4

L'Afrique du Sud a, quant à elle, vu la part de ses exportations vers le reste du sous-continent diminuer de plus de dix pourcent malgré qu'elle reste le pays exportant vers le plus de destinations différentes (dix-neuf). Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'à l'exception de la Suède, les sept principaux exportateurs sont parvenus à augmenter le nombre de leurs clients dans le sous-continent (de 13 pour la Russie à 18 pour les États-Unis et la France et 19 pour l'Afrique du Sud).

17. La Suède a également fourni, dans le cadre d'un contrat de moindre envergure, 22 moteurs diesel pour des véhicules de transport de troupes livrés par la France au Tchad en 2012.

En excluant les exportations à destination de l’Afrique du Sud, l’implication croissante des États-Unis et de la France en Afrique subsaharienne apparaît plus clairement. En effet, leurs fournitures d’armes vers la région ont cru respectivement de 227% et de 814% entre 2006-2010 et 2011-2015 tout comme le nombre de pays destinataires : 18 contre 10 précédemment pour Washington et 18 contre 7 pour Paris.

Autre élément intéressant, pour certains de ces fournisseurs, l’Afrique subsaharienne représente une part de marché notable, voire essentiel : c’est surtout le cas de l’Afrique du Sud et de l’Ukraine (respectivement 26,3 et 22,4% du total de leurs exportations) mais aussi de la Chine et de la Biélorussie (respectivement 12,3 et 16,3% du total de leurs exportations).

#### **1.4. La place toujours importante du matériel de seconde main**

Une grande partie des importations des pays du sous-continent concerne des équipements de seconde main. Il s’agit surtout de matériel revendus par des pays de l’ex-URSS vraisemblablement principalement depuis leurs stocks étatiques. C’est notamment le cas de l’Ukraine et de la Biélorussie qui sont particulièrement actifs sur ce créneau (tout le matériel vendu par la Biélorussie à son seul client africain, le Soudan, est de seconde main tandis que l’écrasante majorité de l’équipement vendu par l’Ukraine à ses quatorze clients subsahariens l’est également). La Russie vend quant à elle principalement du matériel de première main et recourt moins fréquemment aux ventes de seconde main (notamment, pour les exportations d’hélicoptères de combat). D’autres pays de l’ancien bloc de l’Est mais qui sont moins implantés sur ce marché (comme la Bulgarie, la Roumanie et la Serbie) procèdent également à des ventes de matériel de seconde main. Cependant, d’autres pays fournisseurs privilégient aussi le transfert de ce genre de matériel : parmi les principaux exportateurs, il s’agit des États-Unis (dont la majeure partie des transferts vers la région est de seconde main et fait souvent partie d’initiatives d’assistance plus larges), de la France et de l’Espagne, ainsi que d’exportateurs secondaires ou épisodiques comme par exemple les Emirats arabes unis<sup>18</sup> et l’Indonésie<sup>19</sup>.

Vu les moyens souvent modestes des pays de la région, cette tendance concerne principalement des systèmes complexes et coûteux : c’est notamment le cas des avions et hélicoptères de combat et de transport, de bateaux patrouilleurs ou encore des chars d’assaut et des véhicules de transport de troupes. Toutefois, des exportations d’armements de seconde main moins sophistiqués ont aussi fréquemment lieu comme en témoignent la livraison au Burkina Faso de douze mortiers M-43 120mm par l’Albanie ou encore de huit mortiers 2B11 120mm au Sénégal et de six pièces d’artillerie D-20 152mm à la République démocratique du Congo.

Dans certains cas, ces matériels sont parfois modernisés avant d’exporter, le plus souvent dans le pays d’origine (Ukraine, Russie, Biélorussie, France, notamment) ou, plus rarement, dans un pays tiers (c’est le cas de certains systèmes d’armes ukrainiens qui sont

---

18. Livraison en 2011 de deux bateaux patrouilleurs Rodman-101 aux Seychelles et de six véhicules de transport de troupes en 2015 à la Somalie.

19. Vente de deux avions de transport CN-235 au Sénégal en 2011.

modernisés en Bulgarie)<sup>20</sup>. Au final, que la transaction soit motivée par des aspects stratégiques ou strictement économiques, ce genre de deal s'apparente souvent à un « win-win » pour le vendeur (qui se débarrasse de matériel en surplus, encombrant et coûteux à conserver) et pour l'acheteur (qui peut acheter à moindre coût et en plus grande quantité des équipements qui seraient autrement hors de prix) ; il est ainsi difficile de voir autre chose que cela dans l'achat de quelques 200 chars d'assaut ukrainiens de seconde main pour un montant affiché de 100 millions USD (voir plus haut).

## **2. Au-delà des importations : transit, réexportations et exportations**

Au-delà du constat « Afrique subsaharienne, terre d'importation », que peut-on dire des transferts internationaux dans cette région du monde ? La géographie particulière à certains États, notamment ceux qui possèdent une façade maritime, leur confère un statut de point de transit vers d'autres pays africains plus enclavés, tandis qu'une minorité d'autres, qui ont réussi à développer une industrie de défense locale (Afrique du Sud notamment), figurent parmi les exportateurs d'armements conventionnels à destination du continent africain.

### **2.1. Transit maritime et aérien**

Aspect moins connu et médiatisé du commerce international d'armements, de nombreux pays du continent, parce qu'ils occupent une place géographique clé, servent de point de transit (et souvent de transbordement) dans le cadre de transactions internationales (le plus souvent à destination du continent africain). Les informations à ce sujet sont généralement rares et éparses, notamment en raison d'un manque aigu de transparence tant de la part des pays exportateurs que des pays importateurs sur leurs transferts, et significativement sur les opérations de transit (voir section suivante). C'est donc le plus souvent à l'occasion d'incidents rendus publics qu'un coin du voile peut être levé sur le rôle des pays de transit.

Plusieurs pays côtiers disposent d'infrastructures portuaires et terrestres suffisantes pour accueillir et faire transiter du matériel généralement à destination de pays enclavés du sous-continent : c'est entre autres le cas de l'Afrique du Sud (vers les autres pays d'Afrique australe comme le Zimbabwe), du Cameroun (vers la République centrafricaine et le Tchad), de la Côte d'Ivoire (vers les pays enclavés d'Afrique de l'Ouest), de Djibouti, du Kenya (vers le Soudan du Sud notamment), du Nigeria (vers les pays d'Afrique de l'Ouest sans accès à la mer) et du Sénégal (notamment vers le Mali). Dans certains cas, c'est la place géographique d'un pays à proximité d'une zone de conflit ou de tension qui peut en faire une place de transit plus ou moins durable : c'est ainsi le cas du Gabon qui, malgré des capacités portuaires limitées, a été point de transit de matériel destiné à la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO).

---

20. C'est le cas d'une corvette et d'une frégate toutes deux livrés à la Guinée équatoriale en 2011 et 2014.

## 2.2. Exportations et réexportations

La base de données du SIPRI ne recense que trois pays du sous-continent qui ont procédé à des exportations, ou des réexportations, d'armements conventionnels majeurs durant la période 2011-2015 : l'Afrique du Sud, le Botswana et le Soudan. L'ensemble de leurs exportations équivaut à 0,3% du total mondial : soit en valeur absolue une chute de 40 par rapport à la période précédente où elles représentaient 0,8%. Celle-ci est exclusivement due à la chute des exportations sud-africaines (moins 43,3% par rapport à 2006-2010). En effet, Pretoria est responsable de plus de 95% des exportations depuis le continent africain contre 2,4% pour le Soudan (transfert de trois hélicoptères en leasing à la Libye en 2013) et 1,7% pour le Botswana (vente de deux avions de transport CN-235 de seconde main en 2012 et 2013 respectivement à la République du Congo et au Togo, le premier ayant été modernisé en Afrique du Sud et le second vendu via une société sud-africaine)<sup>21</sup>.

L'Afrique du Sud a deux atouts majeurs auxquels aucun autre pays de la région ne peut prétendre. D'une part, il y existe une industrie de défense relativement vigoureuse et diversifiée : selon le SIPRI, l'industrie est capable de produire « une large variété d'équipements militaires, y compris des ALPC et des composants pour celles-ci, des munitions pour ALPC, de l'artillerie, des missiles antichar, antiaérien et air-sol, des véhicules aériens sans pilotes (i.e. des drones), des radars et d'autres équipements électroniques, ainsi que la modernisation et des packages complets d'upgrade pour des véhicules blindés ou des hélicoptères de combat (...) ». De plus, un des produits phare de cette industrie est le véhicule blindé offrant une protection accrue contre les mines qui est un des meilleurs produits d'exportations du pays<sup>22</sup>. D'autre part, le ministère de la défense local et certaines entreprises privées disposent d'un vaste arsenal de matériel en surplus disponible à l'exportation ce qui s'explique par « la combinaison de la réduction de taille, de la restructuration et de la modernisation des forces armées sud-africaines lors des vingt dernières années »<sup>23</sup>. L'industrie locale insiste sur sa capacité à mener à bien des commandes de petite envergure et sur le fait qu'elle est « souvent en position d'offrir des solutions à des marchés de pays Non-Alignés ou hors OTAN » et même sur le fait que sa production est particulièrement adaptée et « élaborée à dessein pour l'environnement rude et difficile en Afrique »<sup>24</sup>.

Pour les autres pays du sous-continent, comme le montrent les cas du Soudan et du Botswana, faute de capacités substantielles de production d'armements conventionnels majeurs, lorsque des exportations ont lieu, il s'agit essentiellement de réexportations de matériel importé précédemment et, le plus souvent, désormais en surplus. Ce type de transaction a parfois lieu à l'occasion d'achat de matériel comme lorsque le Gabon a

---

21. Base de données du SIPRI.

22. Pieter D. Wezeman, [South African Arms Supplies to Sub-Saharan Africa](#), SIPRI Background Paper, janvier 2011, p.5.

23. Idem, p.6.

24. Idem, p.6.

réexporté ses vieux Mirage 5 vers l’Afrique du Sud dans le cadre de l’achat à Pretoria en 2006 de six avions de chasse Mirage F1-A<sup>25</sup>.

### 2.3. Produire pour moins importer... et pour exporter ?

En plus de l’Afrique du Sud, plusieurs autres pays du continent ont tenté de développer une industrie militaire propre afin de limiter leur dépendance vis-à-vis de l’étranger pour leurs acquisitions militaires<sup>26</sup>. Ces tentatives sont généralement couronnées de peu de succès et, lorsqu’elles parviennent à survivre au fur et à mesure des ans, ne le font qu’au prix d’une stagnation évidente non seulement en taille et capacités de production de l’industrie militaire nationale mais aussi en types de matériels qu’il est possible de produire (le plus souvent, des ALPC et leurs munitions ainsi que la maintenance d’armes). Le seul pays dont l’industrie semble développée est le Soudan. Celui-ci, à l’instar de nombreux pays placés sous embargo, a développé et maintient actuellement son industrie par le biais du *Military Industry Corporation* (MIC) qui produit notamment des ALPC et leurs munitions et dit être impliqué dans la production de véhicules de transport de troupes de fabrication chinoise WZ-501, de chars d’assaut Type-85-2 de fabrication russe, de pièces d’artillerie et dans la modernisation de chars d’assaut T-55<sup>27</sup>. MIC s’inspire souvent des design chinois et russes pour ses productions et dit être également capable d’assembler des avions légers de design serbe et d’hélicoptères de design ukrainien et dispose de centres de maintenance pour avions et hélicoptères de combat et de transport<sup>28</sup>. En 2015, MIC a profité du salon de l’armement IDEX à Abu Dhabi pour présenter son nouveau produit disponible à l’exportation : un canon automoteur 122mm, un modèle très largement inspiré d’un véhicule similaire de fabrication iranienne<sup>29</sup>. Enfin, d’autres pays tentent aujourd’hui de maintenir une production significative, comme le Nigeria et l’Éthiopie, mais leurs succès restent le plus souvent limités aux ALPC et à leurs munitions<sup>30</sup>.

## 3. Quels contrôles des transferts au niveau national ?

Si peu d’informations sont disponibles sur les transferts menés par les pays d’Afrique subsaharienne, il existe peut-être encore moins de données concernant la manière dont ces États contrôlent au niveau national ces transferts, selon quelles procédures et par quel arrangement institutionnel. L’Afrique du Sud représente à nouveau l’exception au niveau

---

25. Source confidentielle.

26. Une déclaration récente de ce type a été faite par le nouveau président élu nigérian en 2015. Voir [Nigeria Looks to Reduce Reliance on Arms Importation](#), *Africa Defense*, 10 août 2015.

27. Pieter D. Wezeman, Siemon T. Wezeman et Lucie BERAUD-SUDREAU, [Arms Flows to Sub-Saharan Africa](#), SIPRI Policy Paper n°30, décembre 2011, p.8.

28. Les compagnies aériennes impliquées dans des transferts déstabilisants en Afrique subsaharienne, GRIP, étude non publiée, 2015.

29. [Sudan unveils 122 mm self-propelled howitzer, armoured vehicles at IDEX](#), *DefenceWeb*, 26 février 2015.

30. Voir notamment à ce sujet Pieter D. Wezeman, Siemon T. Wezeman et Lucie BERAUD-SUDREAU, [Arms Flows to Sub-Saharan Africa](#), *op. Cit.*, p.9-10.

continental : elle a en 1994 mis en place une structure chargée de contrôler les transferts et de mettre en œuvre la politique nationale en matière de contrôle des transferts d'armements, le *National Conventional Arms Control Committee* (NCACC). Celui-ci présente chaque année un rapport annuel au parlement et au public sur les exportations du pays<sup>31</sup>.

Des études menées récemment par le GRIP sur les systèmes nationaux de contrôle des transferts en Afrique occidentale et centrale (principalement dans les pays francophones) ont montré que, bien que ceux-ci existent d'une manière ou d'une autre dans presque chaque pays, leur fonctionnement repose généralement sur des pratiques consolidées beaucoup plus que sur un cadre légal défini<sup>32</sup>. En effet, généralement, les législations pertinentes sont insuffisantes ou inexistantes. Malgré cela, des systèmes de contrôle des transferts existent et fonctionnent, certes de manière imparfaite, et se matérialisent le plus souvent par la mise en place d'une chaîne de décision bien établie mais restreinte, informelle et relativement opaque. En effet, dans l'ensemble des pays étudiés, les acquisitions de matériel militaire et autres types de transferts sont encore opérées avec beaucoup de discrétion, voir en totale confidentialité, et les processus manquent généralement de transparence.

Spécifiquement, en ce qui concerne les régimes de contrôle et le processus de décision, l'étude révèle qu'à l'exception du Burkina Faso, le mode opératoire en matière de contrôle des transferts se base moins sur des réglementations et décrets que sur des pratiques consolidées au fil du temps. Dans la plupart des pays, il n'existe pas de preuve de l'existence d'un système d'évaluation des risques posés par un transfert (qu'il s'agisse d'une importation, d'un transit ou d'une exportation) et parfois, rien n'indique que des documents comme les licences ou autorisations d'importation ou les certificats d'utilisateur final (CUF) existent ou sont utilisés de manière systématique. Dans plusieurs pays, il apparaît clairement que les pratiques en la matière sont grandement influencées par les exigences des pays fournisseurs d'armements (principalement, lorsqu'il s'agit d'utiliser des CUF). De manière générale, en raison de l'opacité et du caractère rudimentaire de ces systèmes de contrôle des transferts, il a été très difficile d'obtenir des informations précises sur l'utilisation des licences et des CUF ainsi que sur l'enregistrement et le mode de conservation des données relatives aux transferts d'armements. Il s'agit sans conteste d'un domaine dans lequel plus de recherches sont nécessaires à l'avenir.

Dans tous les cas étudiés, le processus de décision reste souvent peu transparent vis-à-vis des membres du gouvernement qui ne sont pas parties au processus de décision. En outre, la question des transferts d'armements militaires suscite encore beaucoup de réticences à l'ouverture de la matière à d'autres institutions, voire au Parlement et au public. Ainsi, les informations relatives aux transferts d'armes sont rarement

---

31. L'ensemble des rapports publiés par le NCACC est disponible sur le [site du SIPRI](#).

32. GRIP, *Mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes – Évaluation du dispositif de contrôle des transferts d'armements d'États d'Afrique subsaharienne*, étude non publiée, mars 2015.

communiquées au niveau national, encore moins au niveau international. De même, il n'existe presque pas de mécanisme de contrôle ou de contrepoids indépendant – comme les assemblées parlementaires, ou un organe autonome par exemple – sur les acteurs en charge des transferts d'armement (ministère de la Défense, etc.).

## Conclusion

S'il est vrai que les États d'Afrique subsaharienne sont avant tout des importateurs d'armements et que ces importations restent marginales à l'échelle mondiale, celles-ci semblent, depuis quelques années, en hausse et couvrent sans aucun doute une palette d'armements conventionnels beaucoup plus large que les seules ALPC. De plus, ces États ne procèdent pas qu'à des importations : au-delà de l'exception représentée par la superpuissance régionale sud-africaine qui procède régulièrement à des exportations, nombre d'entre eux agissent comme *hub* dans des transactions internationales, revendent du matériel de leurs stocks en surplus à des pays tiers ou encore cherchent à exporter le produit de leur industrie locale. Ils sont donc impliqués dans des opérations de transit et, plus rarement, de réexportations, voire d'exportations. Cette Note a ainsi montré que les pays d'Afrique subsaharienne ont un rôle manifestement croissant et beaucoup plus complexe dans le commerce international d'armements qu'on ne le laisse souvent entendre. Par conséquent, ceux-ci se trouvent beaucoup plus « concernés » par le TCA et par sa mise en œuvre que l'idée reçue décrite plus haut voudrait le faire croire ; malgré cela, les systèmes nationaux de contrôle des transferts restent actuellement souvent limités et en inadéquation avec les réalités actuelles du commerce des armes.

\* \* \*

## L'auteur

**Cédric Poitevin** est directeur-adjoint et chef de projet “Armes légères et transferts d'armes” au GRIP. Il a récemment publié « Contrôle des transferts d'armes en Afrique subsaharienne : leçons pour la mise en œuvre du TCA » (Note d'analyse du GRIP) et « Prolifération des armes légères : un état des lieux » (dans *Nouvelles guerres - L'état du monde 2015*).

Avec le soutien de la



Wallonie